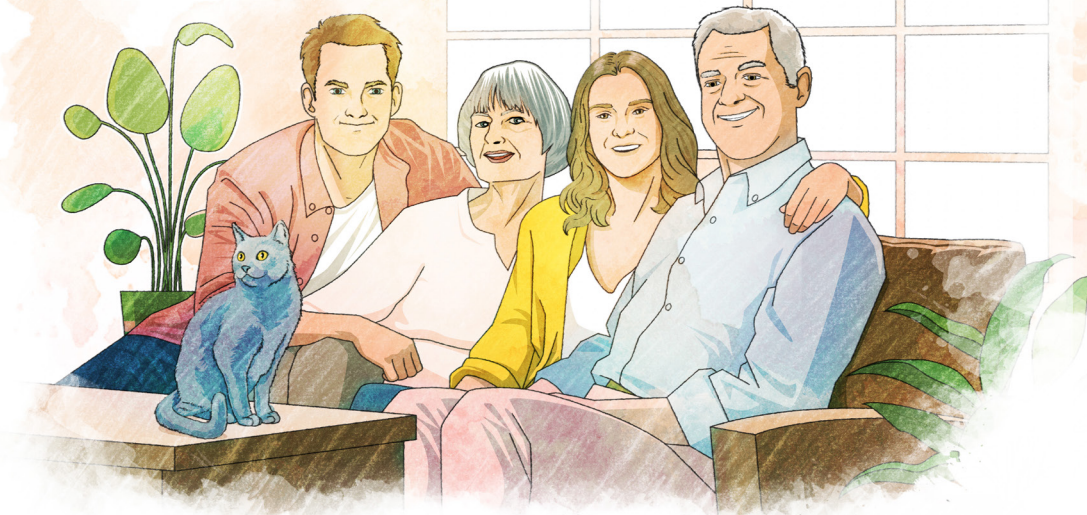


LA GESTION SOUS MANDAT, UNE SOLUTION ^{30.} POUR TOUS LES MOMENTS DE VIE

Au sein de la famille Keravac, les projets fleurissent pour chaque génération. Peu familiers des marchés financiers et manquant de temps au quotidien, ils se tournent vers la gestion sous mandat : une solution d'investissement dans laquelle un client confie tout ou partie de ses avoirs financiers à un professionnel de la gestion d'actifs. La gestion sous mandat est possible quel que soit le support d'investissement (Compte-titres, PEA ou assurance vie).



1. Gérer des objectifs personnalisés

La gestion sous mandat présente plusieurs avantages. Le client ayant délégué la gestion de son portefeuille, le gérant suit pour lui au quotidien les marchés, les éléments micro et macroéconomiques tout comme géopolitiques. De plus, tandis que les marchés fonctionnent souvent par anticipation et qu'ils peuvent se montrer particulièrement volatils, le gérant sait se montrer réactif pour prendre les décisions qui lui paraissent les plus adéquates. Par exemple, madame Keravac est restée marquée par l'histoire de sa cousine qui a subi des pertes à la vente de ses placements financiers le premier jour du confinement lors du Covid, en suivant la chute des cours de Bourse. Or ce moment-là peut être un point d'entrée intéressant pour se renforcer sur les marchés. Au-delà de l'intérêt du mandat de gestion, les Keravac doivent choisir le type de mandat le plus adéquat. Accompagnés de leur conseiller, ils « dessinent » alors leur profil d'investisseur en déterminant ainsi leur tolérance au risque, leur capacité à subir des pertes financières et leur horizon d'investissement.

3. Profiter d'opportunités

Pour financer les futures études de médecine de leur fille Camille, M. et Mme Keravac ne sont pas opposés à une prise de risque mesurée. Ils optent donc pour un mandat équilibré, qui exige un horizon de placement de 3 à 5 ans minimum et dont l'investissement dans les actifs risqués est limité à 65 %.

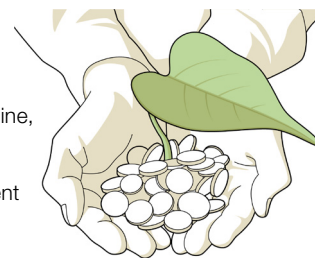
4. Concrétiser ses rêves

Pour eux-mêmes, M. et Mme Keravac réfléchissent sérieusement à leur retraite et envisagent de réhabiliter la vieille ferme de famille pour y passer leurs vieux jours. Ils savent d'expérience que les marchés financiers ont des hauts et des bas. Ils apprécieront ainsi de pouvoir échanger régulièrement avec leur gérant sur les choix réalisés et le potentiel des actifs en portefeuille. Ils sont prêts à prendre plus de risques, sur un horizon de 5 à 7 ans minimum, pour se constituer un capital. Ils choisissent ainsi un mandat dynamique avec une allocation mixte qui peut être totalement investie en actifs risqués, que ce soit via des OPC, ou des titres dits « vifs », c'est-à-dire directement émis par quelques entreprises spécifiquement sélectionnées.

2. Assurer le futur

Stéphane, fils aîné de la famille Keravac, vient de s'installer avec sa fiancée. Il souhaite se constituer un patrimoine, et pouvoir en mobiliser une partie rapidement. Son horizon de placement est de 3 ans minimum et il a une appétence au risque plutôt modérée.

Il opte pour un mandat avec une orientation de gestion de type modérée, avec une allocation obligatoire, investie essentiellement en OPC.



La gestion sous mandat n'offrant pas de garantie, elle suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital initialement investi. Si vous souhaitez accéder à la gestion sous mandat, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur commercial afin que celui-ci s'assure de la bonne adéquation du service à votre situation financière, vos objectifs d'investissement et votre appétence au risque et vous délivrera l'information appropriée à votre connaissance. Les destinataires reconnaissent qu'ils ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de Swiss Life Gestion Privée au motif qu'une ou plusieurs informations figurant dans cette communication se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexactes, ou bien sur les conséquences de l'utilisation de ces informations. Le traitement fiscal dépend de la situation de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer dans le temps. La fiscalité est celle qui s'applique au portefeuille de valeurs mobilières différentes selon la nature du compte (compte titres ou pea) ou à l'assurance vie. Communication à caractère informatif et publicitaire.